Département : Gard Arrondissement : Le Vigan Canton : Quissac COMMUNE DE VIC LE FESQ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2014

Conseil municipal		L'an deux mille quatorze, et le 20 juin à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement
Membres afférents	11	convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
Membres en exercice	11	de José MONEL, maire, à la suite de la convocation adressée par lui le 16/06/2014 et affichée le
Membres présents	9	16/06/2014.

Présents: José MONEL, André GABILLON, Christophe BEAUD, Gabriel FERRER, Claude FIORINO, Carole LECLÈRE, Véronique MARTINEZ, Bruno PERRIN, SIMON Isabelle.

Absent(s) excusé(s): BEAUD-FESQUET Laurence, procuration à BEAUD Christophe, BARTHELEMY Gilles, procuration à LECLÈRE Carole,

Secrétaire de séance élu(e) : SIMON Isabelle

DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET DE TROIS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Monsieur le maire rappelle l'arrêté n° 2014-157-0004 en date du 6 juin 2014, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des Conseils Municipaux du Gard le 20 juin 2014, en vue de l'élection des sénateurs.

Après installation du bureau électoral et vote, les personnes nommées ci-dessous ont été élues à l'unanimité :

DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SUPPLÉANTS
o MONEL José Suffrages obtenus = onze 11	O GABILLON André Suffrages obtenus = onze 11
	 BEAUD Christophe Suffrages obtenus = onze 11
	 LECLÈRE Carole Suffrages obtenus = onze 11

QUESTIONS DIVERSES

- Bilan journée citoyenneté
- ❖ Préparation de la fête du 14 juillet
- Travaux de voirie :
 - 1/ Voie Romaine = les grilles seront remplacées par des caniveaux et les travaux sont prévus au mois de juillet, 2/ Monsieur le maire a demandé un devis pour refaire le revêtement de la sortie du village (carrefour de la Nouvelle) et de la Voie Romaine
- ❖ Bibliothèque : possibilité de disposer de la salle du haut
- Travaux toilettes et salle d'eau pour les employés municipaux intervenants dans la commune
- Lotissement la Cigale :
 Conformément à l'engagement pris par l'Association Syndicale Libre « Lotissement la Cigale », l'entretien des espaces verts ainsi que le nettoyage des bassins de rétention est à la charge des propriétaires. La Mairie, quant à elle, entretient les parties communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire, José MONEL.